

UN EXPLORATEUR DE LA LOUISIANE

Jean-Baptiste BÉNARD DE LA HARPE

(1683-1765)

Jean-Baptiste Bénard, « fils de feu noble homme Pierre Bénard, seigneur de La Harpe, et de Jeanne Le Breton », fut baptisé le 4 février 1683 à Saint-Malo, où sa famille, dont le nom était encore parfois orthographié Besnard, se trouvait établie depuis près d'un siècle¹.

Elle appartenait à la bonne bourgeoisie de la ville : Pierre Besnard de La Harpe, « qui commandait jadis les plus beaux vaisseaux de Saint-Malo, avait eu l'honneur de mériter la récompense que le Roy lui donna pour une action faite sur mer », et sa femme comptait dans sa famille plusieurs syndics de la ville. Après la mort de son mari, les armes de Jeanne Le Breton — *d'or à trois fasces de contre-hermines, accompagnées en chef de trois merlettes d'azur* — furent enregistrées, le 3 juillet 1699, dans l'Armorial général.

Le brave capitaine avait eu cinq fils et sept filles, et comme, lors de son décès, survenu au mois de janvier 1693, son fils aîné était déjà mort, Jean-Baptiste, le second, prit, comme son père, le nom de La Harpe², et Pierre, le troisième fils, imita plus tard cet exemple.

Après le partage du patrimoine de Pierre Bénard entre

1. Dans son *Mémoire autobiographique*, La Harpe déclare, sans autrement préciser, « qu'il arriva, lors de sa naissance, un accident qui [avec plusieurs autres] aurait dû me faire croire que je n'étais pas né pour être heureux. »

2. Il n'existe, dans la région de Saint-Malo, aucune terre dénommée La Harpe, mais une très ancienne rue de cette ville porte ce nom.

une dizaine d'enfants, la part de chacun d'eux devait être assez mince, et Jean-Baptiste, dès qu'il eut terminé d'assez bonnes études, prit le parti d'aller tenter fortune à l'étranger.

« A dix-huit ans, se borne-t-il à dire dans son *Mémoire autobiographique* — par conséquent en 1701 — je fus nommé officier de cavalerie dans un régiment de Philippe V. » Le jeune roi d'Espagne partit en effet pour son nouveau royaume accompagné d'une nombreuse suite d'officiers français ; toutefois, le séjour de La Harpe à Madrid fut assez court, car sa famille le rappela en Bretagne au moment où il venait d'être désigné pour passer en Italie.

Peu de temps après son retour à Saint-Malo, La Harpe s'embarquait avec le grade d'enseigne sur le *Saint-Esprit*, navire de 36 canons, commandé par le capitaine Alain Porée, fort habile navigateur.

Malgré les ordres formels de Pontchartrain, le *Saint-Esprit*, le *Saint-Joseph* et le *Baron-de-Breteuil* quittèrent Saint-Malo, le 26 août 1703, soi-disant pour se rendre en Chine, en passant par le cap Horn, mais, en réalité, pour aller commercer dans les mers du Sud, avec des commissions plus ou moins régulières, délivrées par un conseiller de l'Amirauté de Saint-Malo, nommé Gris, intéressé dans l'entreprise.

Ces trois navires avaient été armés par une association d'armateurs et de négociants malouins à l'instigation d'un aventurier espagnol nommé Diego de Almagro y Toledo, personnage plutôt louche, mais fort influent au Pérou.

La petite flottille devait se retrouver à l'île de Juan-Fernandez ; toutefois, quand le *Saint-Joseph* arriva le 11 mars 1704 le premier au rendez-vous, il dut s'empressement de virer de bord en apercevant deux corsaires anglais en train de se ravitailler dans une anse.

Le *Saint-George*, commandé par le capitaine Dampier,

et le *Cinq-Ports-Gallay*, sous les ordres de Stradling, appareillèrent alors en toute hâte et, pendant vingt-quatre heures, poursuivirent le *Saint-Joseph* ; toutefois, après une canonnade de sept heures, pendant laquelle les Anglais perdirent neuf hommes, les deux commandants, qui ne s'entendaient guère, abandonnèrent la poursuite et revinrent à l'île de Juan-Fernandez où ils eurent la très désagréable surprise de voir les matelots du *Saint-Esprit* et du *Baronde-Breteuil*, arrivés le 14 mars, en train de piller leur campement où ils avaient laissé cinq Anglais.

Les corsaires, jugeant la partie trop inégale, cinglèrent alors vers les côtes du Chili et du Pérou, bloquèrent quelque temps Callao, puis allèrent écumer les parages de Panama³.

C'est évidemment son séjour d'une semaine à l'île de Juan-Fernandez qui a donné plus tard à La Harpe l'idée d'écrire divers Mémoires sur les « Terres australes à découvrir. »

Par suite de la présence des corsaires anglais, la navigation le long de la côte du Chili et du Pérou était alors presque complètement interrompue. M. de Nermont-Trublet, commandant du *Saint-Joseph*, fut reçu en libérateur à Lima et, grâce à l'influence d'Almagro près du Vice-roi, obtint l'autorisation de commercer librement. Les magasins du Pérou se trouvaient à cette époque fort démunis de marchandises européennes et toute la cargaison du *Saint-Joseph* fut rapidement écoulée à des prix extrêmement avantageux. Les deux autres navires malouins n'obtinrent pas le même privilège, mais parvinrent néanmoins à fort bien vendre leurs marchandises dans divers

3. L'année suivante, aucun des deux corsaires n'était plus en état de tenir la mer : Dampier abandonna son navire à l'île Lobos et se rendit à Manille sur une petite prise espagnole ; Stradling, après avoir échoué son navire sur la petite île de Malpelo, gagna la terre ferme en radeau. Le premier fut jeté en prison dès son arrivée aux Philippines, et le second, découvert sur la côte par un missionnaire, mis aux fers à Lima pendant cinq ans.

ports, grâce à l'accueil aussi bienveillant qu'intéressé des corregidores.

En vue des côtes du Chili, le *Baron-de-Breteuil* et le *Saint-Esprit* se séparèrent ; le premier gagna Callao, le second alla commercer dans différents endroits, notamment à Arica et à Ilo, ports où il fit deux très longues escales, ne tenant nullement, tant qu'il n'aurait pas vendu toute sa cargaison, à se rapprocher des ports trop voisins de Lima où le *Baron-de-Breteuil* avait été forcé de payer 53.000 piastres de droits royaux.

Pendant que le *Saint-Esprit* se trouvait à Arica — où il avait dû arriver au commencement du mois de mai — La Harpe demanda et obtint de M. Porée, son capitaine, un congé pour aller visiter Potosi et les régions minières de l'intérieur. Il devait rejoindre son navire à Callao, mais son voyage dura cinq mois et, quand il atteignit Lima, le *Saint-Esprit*, le *Saint-Joseph* et le *Baron-de-Breteuil* avaient déjà fait voile pour la France depuis le 22 septembre⁴.

Raconter les voyages de La Harpe dans l'Amérique du Sud semble une entreprise fort malaisée, car, s'il devint par la suite un explorateur très véridique, il n'hésita pas, dans sa jeunesse, d'abord pour obtenir au Pérou la main d'une riche veuve, ensuite évidemment dans l'espoir de rendre plus émouvant le récit de ses trop banales aventures, à raconter un certain nombre de gasconnades.

La Harpe aurait donc emporté « une pacotille assez considérable » et comme, d'après lui, ses opérations commerciales en Amérique auraient été fort heureuses, il serait parvenu à liquider toutes ses marchandises avec un bénéfice

4. Quand les trois navires arrivèrent en France, les capitaines déclarèrent rapporter 7,000,000 de livres en argent ou en marchandises, mais bien d'autres sommes avaient dû être dissimulées ou étaient restées entre les mains d'Almagro, car quand ce dernier revint en France, trois ans plus tard, il rapportait « une très forte somme en argent. »

de 10.000 piastres, d'autant plus surprenant qu'il raconta, plus tard, quand il n'eut plus besoin de faire croire à cette petite fortune, avoir perdu, un an après son départ de France, tous ses effets dans un naufrage paraissant, d'ailleurs, beaucoup plus imaginaire encore que ses profits commerciaux.

Après son mariage au Pérou, sa femme affirma que toute la fortune de son fiancé, lors de son arrivée à Lima, se réduisait à quelques centaines de piastres. « Il faut, ajoutait-elle, qu'il ait dépensé ses 10.000 piastres à trancher du marquis en changeant tous les jours de plumes, puisque je n'ai jamais vu un sol de cet argent et que, sans moi, il n'aurait jamais eu l'audace de s'en revenir en France, ayant vendangé son butin. La chose est certaine, car j'ai été obligée, en arrivant, de payer ses dettes. » Puis elle ajoute un peu plus loin : « Il passerait mal son temps en Turquie où on punit sévèrement les hommes qui prennent des femmes sans les pouvoir nourrir. » La Harpe, avec sa pacotille, avait pu gagner quelque argent à Arica, mais les frais de son long voyage sur les hauts plateaux avait certainement dû absorber tout son bénéfice.

Dans un long *Mémoire autobiographique*, publié soixante ans plus tard, et où, du reste, il parle le moins possible de son voyage dans l'Amérique du Sud, La Harpe fait incidemment allusion « à l'accident qui lui arriva d'avoir été enseveli, le coup de canon tiré et prêt d'être jetté à la mer à la sortie de l'île de Coraso (?). »

Puis, continuant à énumérer les dangers qu'il avait courus, La Harpe déclare « avoir péri, quelques mois plus tard dans le vaisseau *Le Polastron* où, de 150 hommes, il ne se sauva qu'un matelot et moi. La réception que me fit le Cacique, Prince du pays, qui, par inclination, me maria quelques mois après avec sa fille unique ; la façon dont je fus enlevé, malgré moi, du pays par une escadre

écossaise qui voulait s'établir dans cette partie et d'où elle fut forcée de se retirer par le traité de partage de l'Espagne, du vivant du roi Charles II, auraient dû me faire croire que je n'étais pas fait pour être heureux. »

La Harpe avait, paraît-il, rédigé, vers 1706, une *Relation* extrêmement fantaisiste de son voyage en Amérique ; par malheur, ce document, qui devait être un bien curieux essai de roman exotique, semble à tout jamais perdu, et nous ne connaissons guère son existence que par la réfutation faite par sa femme en 1707.

« Son *Factum*, déclare-t-elle, est aussi véritable que la Relation que Monsieur de La Harpe fait de ses voyages, particulièrement quand il dit qu'ayant fait naufrage sur mer, il fut miraculeusement sauvé en prenant un cochon marin par la queue qui le conduisit dans un pays de Sauvages qui mangent les hommes, mais que l'ayant trouvé si beau, loin de lui faire aucun mal, ils lui firent cent caresses et l'accoustrèrent à leur mode avec quantité de plumes de toutes façons, faisant des démonstrations de l'admiration où ils étaient de sa bonne mine ; mais il faut plutôt croire que s'ils ne le mangèrent pas, ce fut parce qu'il était trop maigre et sec. Il n'est pas moins ridicule en ce qu'il dit quand il avance que dans ce pays là, il y a un Empereur à qui on donne, pour tribut, cinq filles pucelles tous les matins, lesquelles il mange à son desjeûné. »

Il est évidemment impossible de deviner à quelle époque et sur quelle côte aurait pu se produire le naufrage du *Polastron* — navire dont nous n'avons pu retrouver aucune trace — si La Harpe se trouvait bien à son bord, puisque le jeune enseigne, encore embarqué sur le *Saint-Esprit* au commencement de juin 1704, était déjà arrivé à Lima, vers le mois de novembre, après avoir visité Potosi et Cuzco, voyage nécessitant plusieurs mois. D'autre part, les Indiens du Pérou n'étaient nullement anthropophages.

La Harpe, après avoir « parcouru les provinces les plus

célèbres de l'Amérique méridionale, sources, en partie, du luxe et de la corruption des mœurs », fit à Lima, vers la fin de l'année 1704, la connaissance de Doña Maria de Rokafull, dont le mari venait de mourir trois mois auparavant. Elle passait pour avoir un caractère assez fantasque et comptait vingt-deux printemps de plus que le jeune officier ; par contre, elle parlait fort bien le français et, surtout, possédait 50.000 bonnes piastres, fortune plus que suffisante pour faire perdre la tête au peu fortuné Breton.

La Harpe se mit aussitôt à lui faire une cour éperdue et, pour la convaincre de son amour, lui écrivit de longues lettres, entremêlées de vers, prouvant que ce ne fut certainement pas elle, comme il le prétendit plus tard, qui courut après lui.

« Madame, soupirait La Harpe, est-il possible que vous soyez insensible quand on vous parle d'amour?... Le mien est légitime ; vous êtes charmante, veuve et je suis garçon, je vous aime et ne veux aimer que vous :

Si vous n'approuvez pas le feu qui me dévore,
Percez mon tendre cœur ; je le livre à vos coups,
Mais craignez d'y blesser l'ingrate que j'adore.

« Faut-il, Madame, vous étonner si je vous aime en si peu de temps, vous qui êtes si aimable et qui m'embrasez d'un feu qui me dévore... Vous dites qu'il faut se connaître avant de s'engager... et qu'il n'y a que quatre mois que vous êtes veuve et qu'il n'est pas temps de parler de mariage. Ah ! Madame, quand on aime bien, l'on ne fait pas tant de réflexions ! et qu'importe qu'on trouve à redire ? Combien de mariages se font tous les jours huit jours après le veuvage⁵.

Laissons parler le monde et dire ce qu'ils voudront (*sic*)
Cela est pour un temps, et puis ils se tairont.

5. Ni les anciennes coutumes, ni les règles de l'Eglise catholique n'imposaient alors aux veuves de délai de viduité, et on cite le cas d'une femme qui se remaria en France, à la fin du xv^e siècle, trois jours seulement après la mort de son époux.

« Et, de plus, qu'est-ce que cela nous fait, pourvu que nous trouvions notre félicité en nous mêmes. Quel plaisir d'être toujours aimé et d'aimer tendrement... Ce ne sont pas les grandes richesses qui font la félicité...

« Allons, Madame, une bonne résolution, un peu de tendresse pour ce Berger fidèle, car qui n'a point d'amour n'a point de beaux jours. Quel plaisir de passer ensemble en Europe, *d'aller vivre à Paris* en honnêtes gens et d'y passer la vie sans chagrin ni inquiétude, vivre honorablement et trouver le moyen de faire valoir son bien sans sortir de chez soi... J'ai 15.000 écus à moi, 7 ici et 8 que j'ai remis, sans compter mon bien de patrimoine, *lequel est encore suffisant pour vivre sans travailler*, à qui voudrait vivre sans travailler... C'est à vous, ma chère Madame, à décider du bon ou du mauvais sort du plus amoureux et du plus passionné du monde pour la plus digne et la plus charmante personne qui fut jamais... »

Ainsi La Harpe, pour décider la veuve, lui faisait des promesses qu'il était bien décidé à ne pas tenir et annonçait une fortune complètement imaginaire.

A cette lettre, ou à une autre, était jointe une longue pièce de vers dont certain alexandrin ne compte d'ailleurs pas moins de quinze pieds :

Charmante Rokafull, pour qui mon cœur soupire,
 Me causerez vous toujours un si cruel martyre,
 Et ne voudrez-vous pas écouter un moment
 La passion que vous porte un si fidèle amant ?
 Vous êtes jeune et veuve et avez des appas ;
 Je suis jeune et vous aime, ne me rebutez pas...
 Nous irons à Paris même si vous voulez,
 Je n'ai point d'autre goût que ce que vous voudrez...
 C'est à vous, Madame, à décider mon sort
 Et j'attends la sentence de la vie, ou la mort.

Deux ans plus tard, l'adorée répondait, en se servant des mêmes rimes :

Affligée Rokafull, hélas ! ton cœur soupire
Ingrat, pour t'avoir cru, je souffre le martyr.
Je voudrais n'avoir pas écouté un moment
La feinte passion d'un si perfide amant...

Avant de continuer l'histoire des aventures de La Harpe, il convient de signaler que presque tous les renseignements concernant sa vie au Pérou, son mariage et les premiers procès qui en résultèrent, proviennent de deux *Factums* contradictoires, destinés à éclairer les conseillers du Parlement de Rennes.

Le premier est intitulé : *Factum pour Jean-Baptiste Bénard, sieur de La Harpe, intimé de la sentence rendue au Présidial de Rennes le 21 juillet 1707 contre Dame Marie Witte Solier, Dame de La Harpe, son épouse, appelante de la même sentence et intimée* ⁶.

Le second, découvert récemment par nous chez un bouquiniste parisien, a pour titre : *Réponses faites par la Dame de Witte Solier aux Sottises qu'a produit le sieur de La Harpe* ⁷.

Ces deux *Factums*, surtout le second, manquent de la plus élémentaire courtoisie, et, pour ne citer qu'un exemple, voici comment se termine celui de l'épouse irascible : « Ce pirate... a salarié quantité d'apothicaires qui lui ont dulcifié les boyaux [La Harpe se plaignait, dans son *Factum*, de ce que sa femme n'était même pas venue le voir pendant sa dernière maladie], mais les lavements n'ont pas monté jusqu'au cerveau, vu qu'il dit tant de pauvretés. »

La plus complète divergence règne non seulement entre toutes les allégations des deux époux, mais encore — quand il s'agit de son mariage ou de sa femme — entre celles de La Harpe, ou de ses avocats, suivant qu'elles précèdent ou suivent la mort de cette dernière.

Ainsi La Harpe, après avoir commencé par prétendre que tout le monde à Lima cherchait à le dissuader d'épouser

6. Bibl. Nat., Fm. 1193, in-folio. 39 pages, signées Dorigny, avocat.

7. Quinze pages in-folio, s. l. n. d.

Doña Rokafull, qui avait fait mourir de chagrin son premier mari, « le plus doux et le plus vertueux des hommes », déclare au contraire, plus tard, que toute la bonne société de la ville lui avait vivement conseillé ce mariage. Quant à Rokafull, rétrogradé, tant que vécut sa veuve, au grade de simple capitaine sans avenir, et traité, avec dédain, de « sénéchal de hameau », il redevient par la suite maître de camp et voit même s'ajouter à son gouvernement d'Arica celui de la province de Coquimbo, véritablement bien éloignée de la précédente.

Aux premières insinuations puériles de La Harpe, sa femme répondit que la famille de son mari « devait être fort ancienne, puisque La Harpe remontait au temps de David. »

Fernand de Rokafull de Cardona, neveu du duc de la Palata, prince de La Massa, ancien Vice-roi du Pérou, appartenait très certainement à une fort ancienne famille prétendant descendre de la princesse Mathilde, fille de l'empereur Emmanuel de Constantinople et de Ramon de Rokafull, à qui Dom James le Conquérant aurait légué, en 1211, la seigneurie de Montpellier; toutefois, cette dernière allégation ne semble nullement justifiée.

En tout cas, Rokafull passait au Pérou pour un très saint homme, passablement original, dont le mysticisme et la philanthropie s'alliaient à toutes les illusions d'un opiniâtre prospecteur de mines⁸. Il passait la plus grande partie de l'année à parcourir les Andes dans l'espoir de découvrir quelque riche filon d'argent, mais fondait, en même temps des écoles pour les Indiens et s'efforçait de maintenir la paix entre les villages en désaccord.

Pendant ses longues absences d'Arica, sa femme, dont la principale occupation aurait consisté — si l'on accepte pour exactes les premières insinuations de La Harpe — à sur-

8. Rokafull, d'après sa femme, se serait même livré, en Flandre, à la recherche de la pierre philosophale.

veiller « une boutique appartenant à son mari où l'on vendait de l'eau-de-vie, des chandelles, du bray, du suif et du maroquin d'Europe », ne devait pas toujours beaucoup s'amuser, même si elle avait quelques occupations plus relevées; aussi lui arrivait-il souvent de rêver à la France, patrie de sa mère, et à la Cour somptueuse de Louis XIV.

Parfois, dans l'espoir de faire revenir son mari pour qu'il la conduisit à Lima, elle lui écrivait, sans grand respect pour ses soixante-dix ans, des lettres passablement cavalières, et c'est d'une de ses épîtres, où elle traitait son époux de petit Corrégidor et de piètre ouvrier mineur, dont La Harpe se servit pour tirer la conclusion — passablement hasardée — que Rokafull n'était nullement gouverneur de la province, mais simple « Corrégidor, autrement dit sénéchal d'Arica, village où il n'y a tout au plus qu'une douzaine de chaumières⁹ et emploi que mépriserait le moindre bourgeois de Bretagne qui a de quoi vivre. »

Aux plaintes de sa femme, qui le harcelait également pour obtenir l'autorisation de retourner en Europe, « le plus vertueux des hommes » se bornait à répondre : « Ma chère fille de mon âme... Dieu a disposé que ce serait moi qui peuplerai ces déserts... Je ne trouve pas à propos que vous retourniez en Europe, par suite des périls de la mer... Je cherche un peu à découvrir des mines, mais pense surtout à mon salut éternel... Mon corps n'est déjà plus que cendre... L'éternité est longue, la vie seulement un court moment. »

Rokafull parvint enfin à découvrir, vers 1702, une mine d'argent qu'il qualifiait de « beau bijou, dont on pouvait tirer mille piastres par mois »; toutefois, comme à l'époque de sa mort, le moulin à broyer le minerai n'était pas encore

9. Bien qu'ayant perdu beaucoup de son importance depuis l'époque où, par crainte des corsaires, les lingots d'or et d'argent provenant des mines de Potosi étaient transportés par terre à Lima, Arica, peu peuplé par suite de l'aridité de la côte et de la fréquence des tremblements de terre, était néanmoins resté un important comptoir, et le *Saint-Esprit* y fit des opérations très lucratives.

complètement terminé, ses quinze années de recherches minières lui auraient coûté, selon sa femme, près de 100.000 écus.

Marie de Witte Solier — ou, plutôt, de Witt-Soliers — était née à Anvers d'un père flamand, proche parent de Corneille de Witt, et d'une mère française appartenant à la famille de Soliers, branche de la maison provençale de Forbin. Pour contester cette alliance, Dorigny, l'avocat de La Harpe, prétendit que si le marquis de Soliers la traitait de cousine, c'était uniquement parce qu'elle lui avait promis de lui léguer une grande partie de sa fortune, et il ajoutait : « On avoue quelquefois à meilleur marché des parents qu'on n'a jamais vus et dont on ignore l'origine. » Toutefois, vingt ans plus tard, La Harpe ne parlant pas de son second mariage, rappela à M. de Broglie, comme on le verra plus loin, que sa femme était sa parente.

Finalement, soit parce que, selon La Harpe, « sa jeunesse plut à la dame », soit, beaucoup plus vraisemblablement, parce qu'elle désirait avant tout retourner en Europe, « en très peu de jours ils s'épousèrent. »

Le mariage fut béni le 7 février 1705 par l'archevêque de Lima, en présence de Don Lasso de la Véga, comte de Montclova, vice-roi du Pérou, et « de tout ce qu'il y avait de magistrats ou de personnes les plus qualifiées dans la ville. »

Dans le contrat de mariage, signé deux heures avant la cérémonie, Jean-Baptiste Besnard (*sic*) ne semble pas avoir pris le nom de La Harpe et, se gardant bien de parler de ses biens en Bretagne un peu trop fantaisistes, se borne à déclarer une fortune de 10.000 piastres « qu'il avait gagnées, dans ses voyages, par son industrie et son travail, à la sueur de son corps, s'exposant par terre et par mer à toutes sortes de dangers. » De son côté, Doña Rokafull

apportait 50.488 piastres ; seulement, dans ce total, se trouvait compris tout son mobilier « où le moindre mouchoir était estimé. » Par le même acte, elle faisait don à son mari « pour frais de mariage », d'une somme de 40.000 piastres.

La lune de miel, hélas ! ne dura même pas les quatre semaines réglementaires. La Harpe constata rapidement que sa femme, « emportée et violente, avait un esprit chagrin et inquiet », et la nouvelle épouse, dès le 12 mars suivant, puis de nouveau à Conception du Chili, le 9 septembre, révoquait secrètement, par devant notaires, sa donation, extorquée, prétendait-elle, par son mari.

Rokafull avait laissé 2.600 piastres de dettes ; dès qu'elles eurent été réglées — deux esclaves revinrent à l'administration des finances — tout ce qui appartenait à sa veuve fut embarqué au mois de juillet 1705 sur le *Saint-Charles*¹⁰, à l'exception toutefois de 7.000 piastres en pignes — autrement dit lingots d'argent — dont l'existence n'ayant pu être dissimulée, furent confisqués au profit du roi d'Espagne.

Pendant toute la durée de la traversée, les nouveaux époux ne cessèrent pas un instant de se disputer, et M^{me} de La Harpe, trouvant fort incomplet l'inventaire du mobilier rédigé par son mari, fit dresser par le capitaine Du Coudray-Pérée une liste extrêmement minutieuse de tous les objets embarqués.

Le *Saint-Charles* atteignit Port-Louis le 29 janvier 1706 ; l'embarquement des meubles à Callao avait coûté 500 piastres (?), la traversée du ménage 3.000 livres, le droit de contrôle à l'arrivée en France 373, le voyage de Port-Louis à Saint-Malo 913 avec le transport des bagages.

10. Dans un de ses Mémoires, La Harpe donne à ce navire le nom singulier de *Charles-doré*. C'était, peut-être, un sobriquet que lui avait valu la quantité d'or et d'argent rapportée d'Amérique. Toutes les dépenses et parts d'équipage réglées, et, sans doute beaucoup de lingots dissimulés, les actionnaires du *Saint-Charles* touchèrent 3.576 livres par action de 1.000 livres ! Le navire quitta Callao le 31 juillet 1705.

Quand M^{me} de La Harpe se fut rendue compte que son mari, malgré toutes ses belles promesses, n'irait jamais s'installer à Paris, le ménage devint un véritable enfer. La nouvelle épouse refusa d'aller prendre ses repas dans la maison voisine de sa belle-mère, prétendit qu'elle n'était pas traitée selon son rang et, si l'on en croit son époux, cachait son argenterie, estimée 2.715 piastres, pour faire croire quelle se trouvait réduite à manger avec des couverts d'étain.

Bientôt, elle se plaignit même de sévices commis par son mari et fit dresser par deux chirurgiens de Saint-Malo un curieux procès-verbal où ces praticiens déclaraient « avoir constaté une excoriation transversale de quatre bouts de doigts sur le sein du côté gauche, nous paraissant avoir été faite par un instrument écrasant, comme coups d'ongles ou choses semblables, dont elle ne sera guérie que dans six ou huit jours, n'y survenant aucun accident... »

Si l'on en croit La Harpe, qui se plaint vivement que sa femme faisait verrouiller la porte de sa maison quand il n'était pas rentré à neuf heures du soir, et qu'elle avait toujours des pistolets dans sa chambre, il aurait, au contraire, toujours été un modèle « de douceur et de prévenance », poussant même la générosité jusqu'à offrir à sa femme « pour 6.000 livres d'habits et d'ajustements et avoir mis à sa disposition un laquais, une femme de chambre et une voiture à porteur, quoique, à Saint-Malo, plusieurs personnes, incomparablement plus riches, n'aient pas cette commodité. » M^{me} de La Harpe fit remarquer, non sans raison, que toutes ces dépenses étaient prélevées sur sa fortune.

Le ménage marchait donc on ne peut plus mal quand, pour le malheur de La Harpe, sa femme fit, à Rennes, la connaissance d'un procureur au Parlement nommé Védier, fort habile procédurier. Ce dernier prit si bien les intérêts de sa cliente, et, ensuite, ceux de ses héritiers, qu'il parvint

finalement, en neuf ans de procès incessants, à ruiner complètement le malheureux La Harpe.

Nous ferons grâce au lecteur de l'in vraisemblable suite d'arrêts, d'oppositions, de requêtes civiles, d'appels comme d'abus et de recours en cassation qui se succédèrent de 1706 à 1714 devant le Présidial ou devant le Parlement de Rennes, et dirons simplement que M^{me} de La Harpe plaida successivement la nullité de son mariage — La Harpe étant encore réputé mineur en 1705, — la nullité de sa donation, et, entre temps, la séparation de corps, son époux habitant alors chez sa mère depuis plus de trois mois.

Le contrat de mariage et la donation furent finalement déclarés valables, le 19 janvier 1708, par la Chambre des Enquêtes; seulement, comme La Harpe s'était borné à placer 118.500 livres de la dot, réduite, à cette époque, par suite de diverses dépenses à la somme de 35.108 piastres, il fut par contre astreint, « par suite, déclare-t-il, de beaucoup d'injustices et par une espèce de vengeance », à « enfoncer » encore sur les Etats de Bretagne une somme supplémentaire de 13.714 livres, 1 sol et 6 deniers.

Pour ce qui concernait la dernière demande, le Parlement, après avoir d'abord autorisé la plaignante à demeurer chez Védier, où elle avait d'ailleurs fait transporter tout son mobilier pendant une absence de son mari, lui enjoignit, un mois plus tard, d'avoir à se retirer dans un couvent.

L'un de ces derniers arrêts mécontentant La Harpe, l'autre sa femme, une transaction intervint entre les deux époux; mais elle ne fut pas longtemps observée : La Harpe remit à plus tard le remploi des 13.714 livres et sa femme continua à vivre chez son procureur où, d'ailleurs, son mari vint loger pendant quelque temps. Au bout d'un mois, La Harpe déclara qu'il était malade et, « pour plus de commodité », changea de domicile; il demanda alors à sa femme de venir le rejoindre, mais celle-ci refusa. Les

procès recommencèrent aussitôt et La Harpe fit décréter sa femme de prise de corps le 28 janvier 1707.

Védier parvint néanmoins à faire encore traîner, pendant deux ans, les diverses instances par des artifices de procédure, et quand un arrêt de la Grand'Chambre du 11 avril 1709 eut finalement débouté sa cliente de toutes ses prétentions, il s'empressa de déposer une requête en cassation.

Ce dernier pourvoi fut également rejeté, mais fort peu de temps avant la mort de M^{me} de La Harpe, survenue pendant l'automne de l'année 1709.

Elle habitait alors à Rennes dans la maison de son mari, seulement Védier, profitant d'un voyage de La Harpe, fit signer à sa cliente, pendant sa dernière maladie, un testament par lequel elle le nommait son exécuteur testamentaire, léguait à M^{lle} Védier une tabatière en or estimée cinquante pistoles, mille livres à son premier clerc, et, naturellement, ne laissait rien à son mari.

La Harpe ne pleura pas longtemps sa femme et se remaria, le 9 septembre 1710, dans la ville de Morlaix avec Jeanne-Françoise Prigent, demoiselle de Penelan, fille mineure de Guillaume Prigent, sieur de Penelan, bourgeois de Morlaix, et de Françoise Morrogh, remariée à Thomas Pépin, écuyer, sieur de Belisle. Le contrat de mariage, conservé à Vannes dans les archives de l'hôtel de Limur, fut signé au château de Bonaban, près de Saint-Servan, le 6 septembre 1710.

La fiancée avait une dot de 12.000 livres, et la fortune de La Harpe, bien qu'assez difficile à évaluer exactement — ses apports étant énumérés tantôt en revenus, tantôt en capitaux — peut toutefois être évaluée à environ 150.000 livres. La Harpe, sans compter le bénéfice qu'il avait réalisé sur le change des piastres, avait donc dû réussir quelques opérations lucratives.

Constatation bien singulière, aucune mention n'est faite,

dans le contrat, du premier mariage de La Harpe, tant ce dernier s'estimait alors légitime propriétaire de tous les biens de Doña Rokafull !

La jeune femme vivait encore en 1714, mais il semble fort probable qu'elle mourut très jeune ; en tout cas. La Harpe n'a jamais fait, dans aucun de ses nombreux Mémoires, la moindre allusion à l'existence de sa seconde épouse, et il ne semble même pas, quand il revint de ses deux voyages en Louisiane, s'être beaucoup pressé de revenir à Saint-Malo.

Jusqu'à la mort de sa première femme, La Harpe avait été, somme toute, assez heureux dans ses procès : il avait bien été condamné à faire un remploi supplémentaire de 13.714 livres, somme dont il parvint cependant à faire déduire, par la suite, certaines dépenses, et compter les piastres de la dot au taux du change légal de 3 livres, 8 sols et 6 deniers — alors qu'elles étaient estimées seulement 3 livres dans le contrat dressé à Lima ¹¹ — mais son mariage et la donation de 40.000 piastres avaient été reconnus valables.

Malheureusement pour lui, La Harpe ayant remis — comme c'était, paraît-il, l'usage — une procuration, signée en blanc, à M. de Brillhac ¹², Premier président du Parlement, changea d'avis deux ans plus tard, et « craignant des préventions désavantageuses à son égard », vint un jour la lui réclamer, et, comme Brillhac refusa de la lui rendre, La Harpe s'empressa d'adresser en 1709 un placet

11. En réalité, la monnaie de Nantes achetait les piastres à un taux très sensiblement supérieur, qui, à cette époque, atteignait près de quatre livres, La Harpe avait donc bénéficié de près de 25.000 livres ; mais, par contre, les Etats de Bretagne le remboursèrent en billets dépréciés d'une grande partie de ses piastres.

12. Pierre de Brillhac, d'abord conseiller au Parlement de Paris, fut nommé premier président du Parlement de Rennes, le 2 mars 1703, et resta en fonctions jusqu'à sa mort, survenue en janvier 1734. Toutefois, aussi mal vu à Rennes qu'à Paris, il fut d'abord rappelé, puis envoyé en exil du mois de mai 1716 au mois d'août 1719.

au Roi, dont le résultat, fort désagréable pour le Président, devint, par la suite, encore plus désastreux pour le plaignant.

Brilhac, contraint de lui remettre sa procuration, le prévint qu'il aurait lieu de se repentir de son audace, et le président tint parole. Dès lors, de 1710 à 1715, l'infortuné La Harpe perdit invariablement, du moins devant le Parlement, tous les procès que lui intentèrent les héritiers de sa première femme.

La Harpe eut, en effet, bientôt à se défendre d'abord contre les prétentions du duc de Guiche et, ensuite contre celles des familles de Witt et de Rokafull. La donation par contrat de mariage, reconnue valable par trois arrêts précédents, devint subitement caduque, et les héritiers étrangers déboutés d'abord de toutes leurs revendications, finirent par obtenir complètement gain de cause.

Le duc de Guiche intervint le premier « en sa qualité de donataire, à titre d'aubaine, des biens de la dite dame, disputant sa succession contre ceux qui s'en prétendaient héritiers¹³. » Quand l'affaire fut finalement renvoyée devant la Chambre du Trésor de Paris, La Harpe jugea prudent de transiger avec un si puissant personnage en lui versant une somme de 8.000 livres.

Les héritiers de M^{me} de La Harpe et ceux de son premier mari survinrent ensuite ; ils perdirent, on l'a déjà vu, en première instance, mais « aidés de protections considérables », gagnèrent finalement en appel. Bref, après quatre ans de procès, le Parlement de Rennes, qui montra toujours la plus grande partialité, notamment en dispensant arbitrairement les plaideurs étrangers de la caution *Judicatum solvi*, condamna La Harpe à tous les frais, à verser à la famille de Witt, représentée, semble-t-il, par Don Alonzo del Pozo y Caro et sa femme, la somme de

13. Née dans les Pays-Bas, Marie de Witt était réputée régnicole, seulement elle était devenue espagnole quand elle avait épousé Rokafull.

10.000 piastres, puis à payer à Don Hiérôme Rokafull de Ribas et à ses sœurs — bien que ces dernières ne se soient pas pourvues en appel — 2.000 livres de provision et ce qui restait de la moitié de la donation, soit 8.253 livres 3 sols et 6 deniers.

Ce dernier chiffre, qui ne tenait naturellement pas compte des nombreux frais auxquels il avait été condamné, représentait donc tout au plus, en 1715, la moitié de ce que La Harpe était censé avoir pu conserver des 50.488 piastres de la fortune de sa première femme. La Justice et les avocats lui en avaient coûté certainement bien davantage ! et La Harpe se trouvait donc à cette époque presque complètement ruiné.

Il avait acheté, le 17 juin 1710, après de longs pourparlers, à MM. Le Gall de Ménoray et Le Gall de Cunfiou, la terre et le manoir de Trouenson, situés dans la paroisse du Tremblay, moyennant le prix de 15.000 livres, mais comme il ne parvint jamais à payer cette somme, les vendeurs finirent, après une longue procédure, par rentrer en possession de leur domaine, grâce à une sentence du Parlement de Rennes, rendue le 3 mai 1715.

L'acte de vente stipulait, qu'avant d'entrer en jouissance, l'acquéreur devrait verser un acompte de 5.000 livres ; or La Harpe, dont toute la fortune était placée en prêts à longues échéances, ne possédant pas à cette époque d'argent liquide, avait simplement obtenu de M. de Ménoray un reçu de complaisance de 5.000 livres, moyennant une contre-lettre et une délégation sur un prêt consenti à M. de La Motte-Picquet.

M^{me} de La Harpe eut beau réclamer Trouenson comme garantie de sa dot, évidemment bien compromise, et Rokafull de Ribas, en gage de ses créances, le Parlement les débouta tous deux et jugea que La Harpe, n'ayant, en réalité, rien versé sur le prix d'achat, n'avait jamais été, véritablement, propriétaire de Trouenson.

Au mois de mars 1715, La Harpe, en désespoir de cause, avait adressé, sur les conseils de ses trois avocats, un nouveau placet intitulé : *Sur la requête présentée au Roy en son Conseil par Jean-Baptiste Bénard, écuyer, sieur de La Harpe, Lieutenant-général Garde-coste de Bretagne... qui se trouve dans l'obligation de réclamer contre deux arrêts du Parlement de Bretagne, l'un du 15 décembre 1714, l'autre du 9 février 1715*¹⁴.

Cette requête résumait les derniers procès qu'il avait eu à soutenir contre les héritiers de sa femme, prenait à partie le président de Brillhac, et demandait « la cassation, la révocation et l'annulation » des deux arrêts rendus par le Parlement de Rennes. Aucune suite, sans doute, ne fut donnée à ce placet, pourtant, l'année suivante, Brillhac était mandé à Paris, puis envoyé en exil pendant trois ans.

La Harpe avait acheté à François de Chamillard, évêque de Dol¹⁵, le titre de gouverneur de cette ville, et, vers 1707, acquit, moyennant la somme de 9.000 livres, une charge de lieutenant-général garde-côtes en Bretagne, mais ces fonctions, passablement honorifiques, ne tardèrent pas à être supprimées, et La Harpe prit alors le parti de quitter la France.

*
**

En 1718, Bénard de La Harpe résolut donc d'aller tenter fortune en Louisiane, contrée alors totalement inculte qu'une formidable réclame était parvenue à transformer, depuis quelques mois, en un véritable paradis ; aussi, dès qu'il eut obtenu de la Compagnie des Indes une concession, en franc-alleu, de quatre lieues carrées¹⁶, située sur les

14. Bibl. Nat., Fm., in-folio, 1199.

15. François de Chamillard (1657-1714) était le frère du ministre. Il mourut évêque de Senlis.

16. Dans un autre *Mémoire*, La Harpe parle, au contraire, de « six petites concessions » ; ce qui semblerait indiquer que certaines d'entre elles devaient être au nom de ses associés.

bords de la Rivière Rouge, La Harpe s'empressa « avec le peu de fonds qui lui restaient » de recruter quarante-six engagés, parmi lesquels se trouvaient « trois gentilshommes de Bretagne, MM. de Pontual¹⁷ et M. de La Fillochais », ainsi qu'un géomètre nommé Du Rivage.

La Harpe et ses compagnons s'embarquèrent à Saint-Malo, sur la *Victoire*, le 10 avril 1718, et, après diverses escales, abordèrent, le 27 août, à l'île Dauphine, le plus ancien des établissements fondés par les Français en Louisiane. Les premières impressions du nouveau colon furent lamentables, et il ne cacha pas, dans une de ses lettres, que sans les vives instances et les propositions du gouverneur Bienville, il serait reparti presque aussitôt pour la France.

L'opinion de ses engagés sur la Louisiane ne fut évidemment pas meilleure, puisque, dès le surlendemain de leur arrivée, six d'entre eux, dont le forgeron et une servante, s'emparèrent d'un canot, « prirent pour cinq cents livres de nippes » et s'enfuirent, sans se douter d'ailleurs où ils iraient. Après avoir erré à l'aventure pendant une quinzaine de jours, les déserteurs, mourant de faim, finirent par faire naufrage dans les parages de l'île Dauphine, et la femme se noya en cherchant à gagner la terre.

Bienville¹⁸ reçut La Harpe fort aimablement, mais il ne lui cacha pas combien l'emplacement de sa concession avait été mal choisi, le cours de la Rivière Rouge étant sans cesse obstrué par d'énormes embarras de bois, et toute sa vallée, du moins en aval des Natchitoches, complètement noyée, chaque année, pendant plusieurs mois.

Toutefois, comme plus en amont, les rives étaient beaucoup moins inondées, Bienville chargea La Harpe d'aller

17. Un des deux frères fut assassiné en Louisiane, au mois de décembre 1722, par un ancien sergent nommé Laborde.

18. Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville (1680-1765), frère de Le Moyne d'Iberville, le fondateur de la Louisiane, gouverna cette colonie de 1706 à 1724 et de 1732 à 1740. Homme énergique, il a été surnommé « Le Père de la Louisiane », mais, souvent trop autoritaire, il se créa beaucoup d'ennemis.

explorer le cours supérieur de la Rivière Rouge, de fonder un poste chez les Cadodaquis, pour s'opposer à l'avance des Espagnols dans cette région, et, en même temps, d'essayer d'organiser un commerce de contrebande avec le Nouveau-Mexique par l'intermédiaire des postes ou des missions du Texas. Pour faciliter la réussite de sa mission, le Conseil de la Colonie mit à sa disposition six soldats et mille livres de marchandises.

La Harpe, qui avait été atteint de fièvres à Saint-Domingue, tomba bientôt gravement malade et reçut même l'extrême-onction ; toutefois sa convalescence fut rapide. L'explorateur se mit aussitôt à préparer son expédition, acheta plusieurs pirogues, fit construire *Le Malouin*, grand bateau plat de sept tonneaux, et s'embarqua le 7 novembre ; malheureusement sa flottille, par suite du manque de pilotes, éprouva de très grandes difficultés à franchir la passe du Mississipi, perdit un canot et mit cinq semaines pour atteindre la Nouvelle-Orléans, bien piètre hameau composé, simplement, à cette époque, de quatre cabanes et de quelques huttes.

La Harpe, dont la plume était facile, a rédigé un certain nombre de Relations de ses voyages en Louisiane ; mais comme la plupart d'entre-elles se répètent, ou consistent en de simples résumés, nous nous bornerons à citer les principales.

Quand l'explorateur revint en France de son second séjour en Louisiane, il remit aux directeurs de la Compagnie des Indes un *Mémoire concernant la baie Saint-Bernard...*, dont nous parlerons plus loin, et un *Journal du Voyage de la Louisiane fait par le sieur Besnard de La Harpe et des découvertes qu'il a fait (sic) dans les parties de l'Ouest de cette colonie*¹⁹.

C'est, en puisant très largement dans ce volumineux

19. Bibl. Nat., M. s. s., fond français, vol. 8989.

document de cent-soixante pages in-folio, que le chevalier de Beaurain²⁰ rédigea le *Journal historique de l'établissement des Français à la Louisiane*. Ce résumé de l'histoire des vingt premières années de la colonisation française en Louisiane, resté longtemps inédit, fut publié, en 1831, à la Nouvelle-Orléans²¹. Boismare, son éditeur, était un libraire fort érudit, établi dans cette ville ; malheureusement l'ouvrage ayant été imprimé à Paris, sans doute d'après un manuscrit difficile à lire, fourmille d'innombrables coquilles, dont la plus amusante consiste dans la transformation en « lions de la grosseur d'un moyen cheval, et dont la chair est blanche et délicate » des *licornes*, gibier évidemment très préférable à la venaison des pumas !

L'ouvrage se termine par un *Mémoire destiné à faire connaître l'importance de la Louisiane et la nécessité d'en continuer l'établissement*, et la signature de La Harpe, imprimée à la fin de ce document, a fait croire aux rédacteurs du Catalogue de la Bibliothèque nationale et à un très grand nombre d'auteurs, que tout le *Journal historique* avait été rédigé par l'explorateur.

Pierre Margry a reproduit en 1888²² beaucoup plus complètement diverses parties du *Journal du Voyage* de La Harpe concernant ses explorations de la Rivière Rouge et de l'Arkansas.

La Harpe quitta la Nouvelle-Orléans le 17 décembre 1718 et, trois semaines plus tard, atteignit l'embouchure de la Rivière Rouge, où il dut séjourner huit jours, temps nécessaire pour envoyer chercher des vivres chez les Tonicas. Quand l'expédition repartit, les eaux avaient grossi et la navigation devint bientôt très difficile, surtout pour le grand bateau plat, tant le cours de la rivière se perdait souvent

20. Jean de Beaurain (1696-1772) avait été nommé géographe du roi en 1722.

21. Nouvelle-Orléans et Paris, petit in-8° de 412 pages.

22. *Découvertes et Etablissements des Français dans l'ouest et le sud de l'Amérique du Nord*, Paris, 1888 ; 6^e volume.

dans les cyprières inondées ou était obstrué par des encombrements de bois. Le grand nombre de serpents réfugiés sur les arbres gêna même beaucoup, par moment, les voyageurs.

Les pirogues arrivèrent au fort Saint-Jean-Baptiste des Natchitotchez, le 20 février, cinq jours avant le *Malouin*. Cet établissement, situé dans une île, se trouvait près de l'endroit où s'élève actuellement la ville florissante du même nom.

Apprenant par un religieux espagnol, venu du poste voisin des Adayes dire la messe à la petite garnison française, que Don Alarcon avait l'intention d'installer bientôt un poste chez les Nassonites, peuplade voisine des Cado-daquis, La Harpe résolut de le devancer, et, dès le 6 mars, se remit en route avec sa troupe augmentée d'une douzaine d'Indiens.

Le voyage fut lent et fatigant ; toutefois La Harpe, en remontant dans un petit canot le bayou de l'Ours (Little River), puis en coupant par terre, arriva le 5 avril chez les Nassonites, quinze jours avant le convoi, forcé de suivre les innombrables détours de la rivière.

Le village de ces Indiens devait se trouver situé très près de la limite qui sépare de nos jours les Etats de l'Oklahoma et de l'Arkansas. Fort bien reçu par les Sauvages, La Harpe conclut très facilement alliance avec toutes les nations du voisinage, et, moyennant quelques marchandises d'une valeur de trente pistoles, acheta un terrain, sur lequel il fit immédiatement commencer la construction du « Fort Breton. »

La Harpe, alors, s'empressa d'écrire au gouverneur du Texas pour l'informer qu'il venait de fonder un poste chez les Nassonites, et, en même temps, l'accabla de compliments. Par le même courrier, l'explorateur offrait, en termes beaucoup moins voilés, au Père Marsillo, supérieur des Récollets espagnols du Texas, cinq pour cent sur la

valeur de toutes les marchandises qu'il réussirait à faire passer en fraude au Nouveau-Mexique.

Alarcon répondit par une lettre fort polie, où il protestait cependant, mais un peu pour la forme, contre l'établissement des Français sur un territoire, d'après lui incontestablement espagnol. Le missionnaire, pour sa part, acceptait avec plaisir d'entrer en relations commerciales avec La Harpe à la seule condition que le secret fut bien gardé.

Les Récollets du Texas, merveilleux contrebandiers, avaient, deux ans auparavant, réussi à faire entrer au Mexique la plus grande partie des marchandises importées par Juchereau de Saint-Denis, et au moment où les autorités espagnoles voulurent faire arrêter Jalot, son trop bavard domestique, les Pères s'empressèrent de le recueillir pendant un an dans un de leurs établissements, qui jouissaient tous du droit d'asile.

Quand éclata la guerre entre la France et l'Espagne, et bien que les Espagnols du Texas eussent déclaré ne pas vouloir prendre part aux hostilités, Blondel, commandant du poste des Natchitotchez, s'empressa de marcher contre le poste des Adayes. A la nouvelle de son approche, Récollets et soldats se retirèrent en hâte sur la rive droite de la Trinité, et le pauvre sous-lieutenant, à la place des lauriers escomptés, reçut un blâme extrêmement sévère de Bienville, pour avoir fait rompre, par son intervention inopportune, les pourparlers engagés par La Harpe.

Pendant ces événements, Du Rivage, le géomètre de l'expédition, partit en exploration pendant cinq semaines, s'avança de soixante-dix lieues vers l'ouest et visita de nombreuses nations, toutes hostiles aux Canécis, fidèles alliés des Espagnols.

La Harpe, devant l'impossibilité de continuer ses négociations commerciales avec les Espagnols, prit alors le parti de se rendre chez les Padoukas, nation qui passait pour être en relations, au moins intermittentes, avec

certains Indiens du Nouveau-Mexique, et il se mit en route le 11 août 1719, emmenant avec lui Du Rivage, quatre soldats, deux nègres, quelques guides indiens et vingt-deux chevaux chargés de vivres et de marchandises.

L'itinéraire suivi par l'expédition paraît très difficile à reconstituer pour diverses raisons, d'abord par suite de l'insuffisance d'indications orographiques sur la plupart des cartes à grande échelle de l'État de l'Oklahoma, ensuite parce que La Harpe a réuni en une seule deux rivières complètement distinctes, enfin pour la raison que les grands cours d'eau de ces régions, très difficiles à traverser en hiver, ne sont plus guère souvent, au mois d'août, que de gros ruisseaux assez peu utiles à mentionner.

Après avoir franchi soixante-quatorze lieues pendant dix-huit jours de marche, souvent très fatigantes, l'expédition parvint sur les bords d'un cours d'eau que La Harpe prit pour « la branche du Ouest de la rivière des Ouatchitas... qui se décharge dans la Rivière Rouge à quatorze lieues de son embouchure. »

Cette rivière ne pouvait être, cependant, ni le Ouatchitas, coulant trois cents kilomètres plus à l'est, ni même le Waschita, rivière beaucoup plus rapprochée, et La Harpe se trouvait alors sur les rives d'une des branches du Canadian, un des principaux affluents de l'Arkansas.

Vingt et une lieues plus loin, l'expédition atteignit, le 3 septembre, une autre rivière, qui malgré l'opinion contraire de la plupart des auteurs, ne nous semble pas être le North Canadian, mais le Cimarron, autre affluent de l'Arkansas.

Neuf tribus touacaras, dont La Harpe estima la population totale à environ six mille personnes, se trouvaient alors réunies dans des villages « dont les maisons, se joignant les unes aux autres, couraient, de l'est à l'ouest, une lieue, dans la plus belle situation que l'on puisse voire. »

La Harpe, porté sur les épaules de deux Considérés, fit une entrée solennelle dans le village, et, grâce à de nombreux cadeaux, fut admirablement reçu par le grand chef; on pourrait même dire presque trop bien, puisque ce dernier donna, en l'honneur de nos compatriotes, une fête qui dura, sans la moindre interruption, pendant une trentaine d'heures! Chants et danses se succédèrent « jusqu'à ce que leurs voix fussent si enrouées qu'à peine pouvait-on les entendre »; La Harpe et Du Rivage purent heureusement se relayer. Les Indiens vinrent ensuite déposer en grande pompe, sur la couverture sous laquelle se reposait La Harpe, un gros serpent à sonnettes! « La peur, dit-il, me fit faire un cri; le chef et plusieurs de ces gens vinrent me rassurer, me faisant entendre, par mon Indien, que cet animal était un Esprit qu'ils avaient élevé jeune, qu'il ne faisait aucun mal et qu'ils l'avaient apporté de loin. Ce discours ne me rassura pas, et l'Esprit, ajoute-t-il, empêcha mon sommeil. »

La Harpe fit ensuite planter, au milieu du village, un poteau sur lequel étaient gravées les armes du Roi et de la Compagnie, mais dut renoncer à son projet de laisser trois hommes chez les Touacaras, quand il apprit que ces Indiens abandonnaient tous les ans leurs villages, du mois d'octobre au mois de mars, pour se livrer à la chasse.

Les Touacaras mangeaient leurs prisonniers; ils en avaient fait rôtir dix-sept le mois précédent, et ne purent offrir à La Harpe qu'un seul esclave, à qui sa maîtresse s'était bornée à manger deux doigts.

L'explorateur, qui estimait à cent dix lieues, en comptant évidemment ses nombreux détours, la distance séparant les villages touacaras de celui des Nassonites, prépara alors son retour et se mit en route le 11 septembre, après avoir distribué aux Indiens des présents d'une valeur de quinze cents livres.

La marche de l'expédition fut malheureusement très

pénible par suite du froid et du manque de vivres ; puis une bande errante de Kansas ayant massacré le guide Naouédiche et sa femme, la petite troupe s'égara dans les montagnes où tous les chevaux périrent les uns après les autres. L'expédition, souvent épiée par des Indiens hostiles, finit pourtant par arriver chez les Nassonites, le 13 octobre, saine et sauve, mais complètement exténuée.

Quinze jours plus tard, La Harpe s'embarqua pour redescendre la Rivière Rouge ; malheureusement, bientôt pris « d'une grosse fièvre avec délire », il dut s'arrêter pendant trois semaines et envoyer chercher du secours chez les Adayes. Quand ces Indiens arrivèrent, leurs médecins « lui chantèrent le Cocodrille et le sucèrent dans toutes les parties du corps les plus affligées. » La Harpe, qui, pour toute nourriture, n'avait à sa disposition que des cenelles et du pourpier, fut un peu soulagé par ce traitement ; ensuite les Indiens le transportèrent, tantôt couché au fond d'un canot, tantôt porté sur une civière improvisée, jusqu'au poste de Natchitotchez où il arriva le 8 décembre.

Un meilleur régime ne tarda pas à le remettre sur pied, et, dès le 3 janvier 1720, l'explorateur se remettait en route, arrivait, le 26 suivant à la Nouvelle-Orléans, puis, après un repos de trois semaines, regagnait Biloxi.

La Harpe, pendant son exploration, avait pu se rendre compte de l'impossibilité d'établir aucune concession dans les marécages de la vallée basse de la Rivière Rouge.

Le 12 avril, La Harpe adressa une *Requête à MM. le Commandant et Directeurs de la Compagnie des Indes à la Louisiane*²³ pour obtenir le remboursement des 5.000 livres que lui avait coûtées son expédition, et sa demande fut transmise à Paris avec avis favorable.

Il céda ensuite à la Compagnie, moyennant une somme de 3.379 livres, toutes les marchandises qu'il avait laissées aux Natchitotchez, mais l'ordonnateur Le Gac, trouvant

23. Arch. Nat., *Colonies*, C¹³ a, vol. 6, fol. 28.

mal rédigé l'inventaire dressé par le garde-magasin de ce poste, refusa de les payer plus de mille livres.

La Harpe encore assez mal remis de sa dernière maladie, résolut alors d'aller passer quelques mois en France. Il s'embarqua sur la *Dryade*, le 9 juillet 1720, et arriva, trois mois plus tard, à Port-Louis.

En novembre 1720, le sieur de Beauvillier, ingénieur ordinaire du Roi, dessina une *Carte nouvelle de la partie occidentale de la province de Louisiane sur les observations et découvertes du sieur Bénard de La Harpe, commandant sur la Rivière Rouge*²⁴.

La Harpe, sans doute pour se concilier la faveur des habitants de Biloxi et de La Mobile, était un adversaire de la Nouvelle-Orléans et écrivait le 25 décembre 1720²⁵ : « Il a paru que la décision de la Compagnie était de faire son premier établissement à la Nouvelle-Orléans, à trente-deux lieues dans le Mississipi, mais il est à croire qu'elle n'a pas été bien informée. Le pays est noyé, impraticable, malsain. On pourrait donner communication au Mississipi avec le lac Pontchartrain ; il n'y a qu'une demi-lieue à couper. » Suit un pompeux éloge de Manchac : « Il n'y a pas de lieu plus favorable pour établir la capitale » ; comme port, il préconisait l'île aux Vaisseaux, dont les atterrissages étaient pourtant déjà bien ensablés.

Soixante ans plus tard, les Espagnols voulurent entreprendre ce travail, mais, ils ne purent, malgré des dépenses considérables, rendre navigable l'ancienne rivière d'Iberville, complètement envasée.

*
**

Grâce à une lettre de recommandation très chaleureuse de Bienville, l'explorateur de la rivière Rouge fut très bien

24. Bibl. Nat., *Cartes*, Inventaire général, 1073.

25. Arch. Nat., *Ccolonies*, C¹³ a, vol. 10, fol. 13.

reçu à Paris, et Law, à qui La Harpe avait remis un *Mémoire de l'état présent de la Louisiane en 1720*²⁶, lui promit, non seulement le remboursement de toutes ses avances, mais encore une gratification de 15.000 livres quand il reviendrait de son prochain voyage en Louisiane. Malheureusement pour La Harpe, la déconfiture de la Compagnie survint avant son retour ; les 3.000 livres qu'il toucha ne le remboursèrent certainement pas de toutes ses dépenses et le brevet de chevalier de Saint-Louis, promis par le duc d'Orléans, ne lui fut même jamais expédié. En 1756, l'explorateur réclamait encore vainement à la Compagnie des Indes le remboursement d'une somme de 1.760 livres.

La Harpe fut nommé, le 9 novembre 1720, commandant de la baie Saint-Bernard « avec l'inspection du commerce du dit poste. » Ce titre sonnait fort bien, seulement ces fonctions étaient, par malheur, on ne peut plus hypothétiques, puisque personne en France, ni même en Louisiane, ne se doutait, à cent lieues près, où pouvait bien se trouver cette baie, baptisée Saint-Louis, en 1685, par Cavalier de La Salle, et, vingt ans plus tard, Saint-Bernard par les Espagnols.

Nous ne pouvons raconter, dans cet article, l'histoire de cette baie dont nous avons déjà étudié longuement, dans deux ouvrages²⁷, les étranges pérégrinations, et dirons simplement que Cavalier de La Salle, trompé par les descriptions ultra fantaisistes de Garcilaso de la Véga, s'imagina que la Fourche des Chétimatchas, bras occidental du Mississipi, devait tomber dans une très grande baie — dont il décuplait encore l'étendue — qui avait été découverte et baptisée, en 1516, Mar pequena par Francisco de Garay. Les Espagnols donnèrent, cinquante ans plus tard,

26. Arch. Nat., Colonies, C¹³ a, vol. 6, fol. 99.

27. La Louisiane, *Histoire de son nom et de ses frontières successives (1684-1819)*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1929, et *L'Expédition de Cavalier de la Salle dans le golfe du Mexique (1684-1687)*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1931.

à cette baie, le nom de Spiritu Santo ; elle porte, de nos jours, celui de Galveston.

A cette erreur primitive, La Salle, hélas ! en ajouta bien d'autres qui, malheureusement, étaient bien loin d'être toutes involontaires ; ainsi, pour mieux convaincre Seignelay que le Mississippi ou son bras occidental, la mystérieuse Chukagoua, tombait dans le golfe du Mexique près des frontières du Nouveau-Mexique, il s'empressa de dessiner une carte fort étrange où, d'une trait de plume, l'embouchure du Mississippi et la baie de Spiritu Santo étaient reportées vers l'occident, de près de deux cents lieues.

Par un curieux phénomène d'auto-suggestion, le découvreur finit par croire à la réalité de ses gasconnades et s'en alla débarquer en plein territoire espagnol dans une lagune qu'il prit pour la baie du Saint-Esprit, et à laquelle il donna, en 1685, le nom de Saint-Louis. Quand les Espagnols vinrent occuper, quinze ans plus tard, cette baie, appelée de nos jours Matagorda, ils la baptisèrent Saint-Bernard.

La baie Saint-Louis se trouvait, d'après La Salle, incontestablement comprise dans sa gigantesque Louisiane, puisque, dans sa prise de possession du 9 avril 1682, il en avait fixé, englobant une bonne dizaine de villes du Mexique, les limites occidentales à l'embouchure du Rio des Palmes, actuellement Rio del Tigré, éloignée de deux cent cinquante lieues du delta du Mississippi !

La Compagnie des Indes, désirant agrandir la Louisiane et rapprocher ses frontières de celles du Nouveau-Mexique, pour faciliter le commerce de contrebande, avait, dès l'année précédente, envoyé l'ordre de faire occuper, le plus tôt possible, « la baie Saint-Louis ou Saint-Bernard. »

Seulement Bienville, soutenu d'ailleurs par tout le Conseil de la colonie, se rendant compte de l'extrême difficulté qu'il y aurait à conserver un poste si éloigné du Mississippi,

et, de plus, redoutant, si par hasard la tentative réussissait, de voir s'établir une concurrence dangereuse pour la Nouvelle-Orléans, se contenta de faire partir le *Saint-Joseph*, vieux bateau commandé par Béranger, son capitaine habituel.

Ce petit navire, monté par vingt-huit hommes, quitta Biloxi le 28 août 1720, dépassa la baie Saint-Bernard et vint, quinze jours plus tard, jeter l'ancre dans la passe d'une lagune qui porte actuellement le nom d'Aransas bay. Après avoir pris possession de l'île Bienville (Harbour island) et fait calfater son navire avec du bray trouvé sur place, Béranger voulut explorer le fond de la baie, mais il en fut empêché par le grand nombre de bancs d'huîtres, et dut se borner à nouer des relations plutôt amicales avec les Indiens des environs qui, néanmoins, espéraient bien voir, un jour, le navire venir s'échouer sur un des innombrables récifs de la lagune

Béranger leva l'ancre le 1^{er} novembre, laissant à terre trois volontaires et abandonnant deux malheureux installés dans la chaloupe, quand, par grand vent, l'amarre vint à se rompre le soir de son départ.

On s'aperçut facilement à la Nouvelle-Orléans que la « Baie Saint-Joseph » se trouvait incontestablement en territoire espagnol, et, comme on supposa, non sans raison, que les cinq abandonnés avaient du être immédiatement mangés par les Sauvages, le Conseil de la colonie jugea fort inutile d'envoyer un navire à leur recherche.

La Harpe s'embarqua sur la *Vénus* le 3 avril 1721, atteignit l'île aux Vaisseaux le 21 juillet suivant, et, dès le 17 août, quittait Biloxi sur le *Subtile* à la recherche de son gouvernement conjectural.

A bord de ce petit traversier de trente tonneaux, commandé par Béranger, chef de l'expédition malheureuse envoyée l'année précédente, se trouvaient trente-quatre per-

sonnes, parmi lesquelles : La Harpe, Pierre Bénard, son frère cadet²⁸, l'ingénieur Devin et l'enseigne Simars de Bellisle qui venait de passer treize mois de captivité chez les Caux, peuplade habitant au fond de la baie de Galveston²⁹. Sur le point d'être mangé, le malheureux officier n'avait dû son salut qu'à l'intervention d'une vieille Sauvagesse qui le réclama comme époux. Ce mariage providentiel ne l'empêcha pas d'ailleurs, tant qu'il n'eut pas tué un ennemi, d'être fort maltraité, et il ne dut sa liberté qu'à une lettre remise à des Indiens de passage et adressée « Au premier Blanc ». Cette missive, après avoir longtemps circulé de tribu à tribu, finit par être remise à Juchereau de Saint-Denis, commandant du poste des Natchitotchez, qui s'empressa d'envoyer une troupe imposante d'Adayes délivrer le captif³⁰.

La Relation la plus détaillée de l'expédition maritime de La Harpe se trouve conservée aux Archives du Ministère de la Guerre ; elle a pour titre : « *Mémoire concernant la baie Saint-Bernard, avec un Journal de Navigation du Biloxi à cette baie et de retour* »³¹. Cette copie, d'une écriture extrêmement fine, ne remplit pas moins de onze grandes pages in-folio.

Après une navigation de dix jours, La Harpe et Béranger, apercevant au delà d'une étroite et longue presqu'île une très grande étendue d'eau, s'imaginèrent avoir enfin retrouvé la fameuse baie Saint-Bernard et pénétrèrent dans

28. Pierre Bénard, né le 18 juillet 1784 à Saint-Malo, resta très peu de temps en Louisiane. Il était enseigne sur le *Saint-Charles*, navire qui raména son frère du Pérou.

29. Bellisle et trois autres officiers, embarqués sur le *Maréchal-d'Estrées*, s'imaginant se trouver tout près du Mississippi, avaient imprudemment débarqué sur la côte avec l'intention de se rendre par terre à la Nouvelle-Orléans. Les compagnons de Bellisle périrent de faim ou de fatigue avant d'atteindre le pays des Caux.

30. Pour plus de détails sur les Caux ou sur la captivité de Bellisle, voir notre étude intitulée : *Les Indiens du Texas et les Expéditions françaises de 1720 et de 1721 à la « Baie Saint-Bernard »* (*Journal de la Société des Américanistes*), Paris, 1919, t. XI, p. 403 à 448.

31. Manuscrits anciens, vol. 2592, fol. 137 à 147.

celle de Spiritu Santo, où La Salle, par erreur, avait cru atterrir. Les descriptions de La Harpe, la latitude relevée par Béranger et les excellentes cartes de Devin prouvent, sans le moindre doute, que l'expédition aborda dans la baie portant actuellement le nom de Galveston.

Les Indiens installés sur la côte, dont le nombre de guerriers atteignait près de deux cents, ne cherchèrent pas à s'opposer au débarquement de La Harpe, de Bellisle et de Devin, mais ces derniers, ayant commis l'imprudence de laisser leur escorte dans la chaloupe, puis de pénétrer dans la cabane du chef sans lui apporter de présents, firent être immédiatement massacrés.

La promesse de cadeaux finit par les calmer un peu, mais ils ne voulurent jamais permettre à nos compatriotes de s'installer dans leur contrée, sans doute par suite des recommandations que leur avait faites une petite expédition espagnole venue les visiter peu de temps auparavant. De plus, la présence de Bellisle semblait fort déplaire aux Indiens ; ces derniers craignaient probablement que leur ancien esclave ne cherchât un jour à se venger de tous leurs mauvais traitements.

Les Caux allèrent même un jour jusqu'à dépouiller de leurs vêtements, devant un tas d'ossements humains, reste de leur dernier festin, quelques marins venus à terre chercher de l'eau douce.

Devant l'attitude menaçante des Sauvages, La Harpe jugea impossible d'établir un poste dans cette région avec le peu de soldats dont il disposait et, après avoir planté les armes du Roi, gravées sur une plaque de plomb, à l'entrée de la baie, se décida, le 7 septembre, à retourner en Louisiane, emmenant, bien malgré eux, neuf Indiens retenus à bord comme otages.

La traversée de retour du *Subtile*, sans cesse contrariée par des vents d'est, dura dix-sept jours, malgré les conjurations des Sauvages qui s'époumonaient à souffler dans

les voiles. Refusant de manger de la bouillie de froment, seule nourriture de l'équipage, ces pauvres gens maigrissaient à vue d'œil en dépit — ou peut-être par suite des bons soins du chirurgien qui les saignait à tout propos. Si les Caux mangeaient peu, par contre ils buvaient chacun sept pots d'eau par jour, et l'expédition aborda l'île aux Vaisseaux juste à temps pour ne pas mourir de soif.

Un mois plus tard, les neuf Indiens, toujours fort peu rassurés sur leur sort, déguerpirent un beau matin. On sut plus tard que les fugitifs, mourant de faim, avaient été rencontrés et charitablement ravitaillés par les Itéapanis dans les environs de la baie Vermillon.

La Harpe eut beau présenter à son retour un *Mémoire sur la nécessité d'occuper la baie Saint-Bernard* et faire des descriptions évidemment un peu trop enthousiastes de la baie où il avait pénétré, et qu'il prenait toujours pour l'ancienne baie Saint-Louis, Bienville et le Conseil de la colonie, complètement opposés, comme nous l'avons déjà dit, à la fondation de tout nouvel établissement sur la côte, écrivirent aux directeurs de la Compagnie « qu'il ne fallait pas beaucoup compter sur toutes les merveilles dont M. de La Harpe avait fait une assez ample description, n'étant fondées que sur de simples conjectures. »

Après la déconfiture de la Compagnie, on ne parla plus, pendant longtemps, de la baie Saint-Bernard, et la campagne du *Subtile* fut la dernière expédition française sur les côtes du Texas.

**

Pour consoler un peu La Harpe du manque d'enthousiasme montré pour le résultat de sa dernière découverte, Bienville, qui venait de recevoir de la Compagnie des Indes l'ordre de faire explorer, le plus tôt possible, la région de l'Arkansas, chargea La Harpe « de remonter le plus haut

qu'il pourrait les branches de cette rivière et de faire alliance avec les tribus qui en habitent les bords... Il marquera aussi la qualité des bois et rochers, verra s'il n'y a point de mines et apportera le plus de matières possibles... »

La Harpe, accompagné d'un sergent, d'un caporal, de quinze soldats et d'un domestique, quitta Biloxi le 14 décembre 1721, passa par le lac Pontchartrain et le portage du bayou Saint-Jean et, en six jours, parvint à la Nouvelle-Orléans avec ses pirogues.

Il repartit le 24 décembre, emmenant le *Malouin*, s'arrêta quelques jours à l'établissement des Natchez et arriva, le 25 janvier 1722, au fort Saint-Claude de la rivière des Yazous, où il prit, en passant, comme ingénieur et géomètre de l'expédition, Dumont de Montigny, le futur historien de la Louisiane.

Le 27 février, La Harpe entra dans la rivière de l'Arkansas et atteignit, six lieues plus haut, un des trois villages sotouis, près duquel se trouvait un fortin établi pour protéger la concession de Law, déjà presque complètement abandonnée.

Par suite de la mauvaise volonté des Sauvages, mécontents de voir les Français chercher à remonter leur rivière, l'explorateur éprouva de très grandes difficultés pour se procurer les vivres dont il avait besoin, et ne parvint même pas à leur acheter une de leurs nombreuses pirogues. La Harpe essaya bien d'en prendre une de force en laissant, en échange, plus de marchandises qu'elle ne valait, mais il se vit bientôt forcé de la rendre devant les menaces des Indiens et dut faire creuser un canot par ses hommes dans un tronc de cyprès, pour remplacer le *Malouin* que son tirant d'eau empêchait de remonter la rivière.

Finalement, l'expédition, accompagnée de l'enseigne de Franchome en garnison au poste des Arkansas, se mit en route le 19 mars 1722, et, après une navigation assez facile, atteignit, le 9 avril, une petite chaîne de collines. La Harpe

baptisa l'extrémité rocheuse qui la termine sur la rive gauche de la rivière du nom de Rocher Français (Big Rock) et il en prit possession en gravant à son sommet³² les armes du Roi sur un tronc d'arbre. C'est presque en face de cet endroit que s'élève aujourd'hui la ville importante de Little Rock qui, avec Argentina, compte près de cent mille habitants.

L'expédition remonta encore le cours de l'Arkansas pendant quelque vingt-cinq lieues, mais une des deux pirogues ayant, en chavirant, perdu tout son chargement, et la plupart des pauvres soldats, dépourvus de souliers, étant tombés malades, La Harpe qui, en fait de métaux précieux n'avait découvert que des pierres noires, des traces de cuivre et de plomb, des carrières d'ardoises et « une sorte de marbre fort jaspé, mais dur comme le caillou »³³, prit alors le parti de ne pas remonter plus haut la rivière.

Dumont de Montigny raconte bien dans son *Histoire de la Louisiane* (t. II, p. 71) « qu'on trouva un ruisseau dont les eaux roulaient des paillettes d'or », seulement La Harpe n'a jamais parlé de cette découverte que quarante ans plus tard et dix ans après l'apparition de l'ouvrage de Dumont. Il n'y a d'ailleurs, dans cette région, aucun cours d'eau aurifère ; toutefois, nous écrit M. R. Fordyce, on trouve dans certains ruisseaux des parcelles de mica jaune, présentant, très vaguement, l'apparence de paillettes d'or.

Avant de revenir sur ses pas, La Harpe entreprit cependant une reconnaissance dans les montagnes, s'avança encore, vers l'ouest, de huit ou neuf lieues, puis se retrouva sur les bords de l'Arkansas, un peu au delà du 93° méridien de Greenwich. L'explorateur ne se trompait guère quand

32. La hauteur de la colline est d'environ 50 mètres.

33. Cette description semblerait se rapporter à la novaculite de l'Arkansas, la pierre sans rivale pour aiguïser les instruments d'acier, mais d'après des renseignements très précis, aucune carrière de cette roche n'existe dans la région parcourue par La Harpe. Les Indiens lui en avaient peut-être donné quelques échantillons.

il estimait alors n'être pas à plus d'une centaine de lieues du pays des Touacaras dont il avait pris possession deux années auparavant.

La Harpe se rembarqua le 21 avril et, comme la rivière se trouvait alors en crue, il arriva, sans incidents, en huit jours au poste des Arkansas, et était de retour à Biloxi le 25 mai 1722.

La raison principale pour laquelle la Compagnie des Indes désirait tant faire explorer la région de l'Arkansas paraît bien avoir été le bruit, courant depuis plusieurs années rue Quincampoix, que de hardis trappeurs avaient découvert des richesses fabuleuses sur les bords de cette rivière, et notamment, d'après le *Nouveau Mercure*, un énorme bloc d'émeraude.

La Harpe, n'ayant pu retrouver cette gemme merveilleuse, s'est bien gardé d'en parler dans son *Journal* ; seulement, Dumont de Montigny, l'ingénieur de l'expédition, n'a pas gardé la même discrétion. Dans ses *Mémoires historiques sur la Louisiane* et, surtout, dans son *Poème en vers touchant l'Etablissement de la Louisiane connue sous le nom de Mississipi*...³⁴, il nous parle de la fameuse roche qui devait enrichir tous les actionnaires de la Compagnie; seulement, pour des raisons uniquement prosodiques, l'émeraude se transforma en topaze.

... Nous étions commandés, dans ce détachement,
Par le Sieur de La Harpe, élu du Commandant,
Pour aller, soit disant, faire la découverte
D'un rocher de topaze. Elle était donc couverte
Soit par l'herbe fleurie, ou soit par des brouillards,
Car, malgré tous nos soins, et beaucoup de hasards,
De périls et dangers et trois mois de voyage,
Nous revînmes lassés et, pour tout avantage,
D'avoir considéré tant de jolis cantons...

34. Nous avons publié ce poème en 1931, dans le *Journal de la Société des Américanistes*, t. XXIII, p. 273 à 440.

Dumont de Montigny était même chargé de débiter le fameux bloc et, comme les *Mémoires Historiques* ne perdent pas une occasion de reprocher à Le Page du Prats « les descriptions chimériques et imaginaires » qu'il venait de publier dans le *Journal OEconomique*, celui-ci prit sa revanche dans son *Histoire de la Louisiane*, en émettant quelques doutes sur l'habileté technique de Dumont.

« Le chef des Voyageurs [La Harpe], raconte-t-il, avait pris avec lui un homme qui se disait ingénieur [Dumont], afin d'enlever plus facilement ce rocher par grands morceaux. Pour s'assurer la réussite, ce soit-disant ingénieur inventa une machine qui avait des ressorts très forts, puisqu'il fallait deux hommes pour les tendre. En se détendant, cette machine devait faire le même effet que les béliers dont les Anciens se servaient dans les sièges de places fortes ; la tête du côté qu'elle devait frapper avait la figure d'un A majuscule. Je crois que, si avec un outil de cette façon on eut détaché un morceau un peu gros, on aurait dû en faire un grand nombre de petits ; on aurait même réduit en poussière une trop grande quantité d'une matière si rare et si précieuse. »

La désertion, à cette époque, faisait rage en Louisiane, et, le 12 juillet 1722, la Compagnie des Suisses, en garnison à Biloxi, à peine embarquée sur l'*Elisabeth* pour se rendre à la Nouvelle-Orléans, se révolta avec le lieutenant Brandt, son commandant provisoire, et força le capitaine du navire à faire voile pour La Havane. Loubois et La Harpe, envoyés, sur le *Subtile*, à la poursuite des fuyards, faillirent faire naufrage et ne parvinrent pas à les rejoindre.

Pareille mésaventure arriva, cinq semaines plus tard, au *Subtile*, l'ancien navire de l'expédition de La Harpe, et ses vingt passagers, parmi lesquels se trouvaient douze soldats, contraignirent également le capitaine Valadon à les conduire à Cuba.

Par une des clauses du traité de paix, signé le 27 mars 1721, la France s'était engagée à rendre au roi d'Espagne le fort de Pensacola³⁵ qui avait été, en 1719, occupé, perdu puis repris par les troupes de la Louisiane, aidées, la seconde fois, par l'escadre de M. de Champmeslin. Toutefois, par suite de divers retards, M. de Vanchop — ou de Wanchopp — ne vint prendre possession de Pensacola qu'au mois de décembre 1722. La Harpe fut alors chargé par Bienville de remettre le fort aux Espagnols et d'en ramener la petite garnison française. « Je puis me flatter, déclare La Harpe, d'avoir arrangé cette affaire si prudemment que je sauvais au Roi, avec l'officier qui m'accompagnait, plus de 100.000 livres. »

A peine l'explorateur était-il revenu à la Nouvelle-Orléans que Bienville le renvoya de nouveau à Pensacola « pour examiner si l'on pourrait faire du commerce avec les officiers des vaisseaux espagnols. » Il revint de sa mission le 2 février et s'embarqua, huit jours plus tard, pour la France.

« Les fatigues que M. de La Harpe avait essuyées dans la colonie depuis cinq ans, raconte le *Journal Historique de l'Etablissement des Français en Louisiane*, avaient altéré gravement sa santé, et il fut contraint, pour la rétablir, de demander au Conseil son passage en France ; on le lui accorda en payant quatre cents livres. M. de Bienville lui donna les certificats de ses services, et le Conseil lui arrêta son compte pour se faire payer, en France, la somme de 3.000 livres qui lui était due par la Compagnie.

« Le 12 [février 1723] la pinque l'*Alexandre* [flûte de 800 tonneaux] sortit de la barre du Mississipi, ayant, pour passagers, MM. de La Harpe et de Montigny³⁶, officiers... » Une série de tempêtes força le navire à passer

35. Pensacola, en Floride, se trouve situé à 90 kilomètres à l'ouest de La Mobile.

36. Il ne faut pas confondre ce capitaine avec l'enseigne Dumont de Montigny.

au sud des Açores, puis à faire escale pendant trois semaines à Lisbonne. Un vaisseau de la Compagnie des Indes, richement chargé, venait d'arriver dans ce port, et, d'après La Harpe, ce serait son intervention qui aurait empêché la vente de sa cargaison au Portugal, opération dont le résultat aurait alors été désastreux.

*
**

Arrivant à Paris sans apporter la moindre petite émeraude, l'explorateur de l'Arkansas semble avoir été reçu d'une façon passablement indifférente. « Messieurs les Commissaires du Roy, Régisseurs de la Compagnie des Indes, raconte pourtant La Harpe dans un placet au cardinal Fleury, me proposèrent de retourner en Louisiane dans un poste très avantageux³⁷ ; ils en passèrent même une délibération, laquelle ne s'étant pas trouvée enregistrée lors du changement arrivé quelque temps après dans la Compagnie des Indes, rétablie sur l'ancien pied, MM. [Danycan] de Landivisiau, Presménil et Morin, inspecteurs et directeurs ayant le Bureau de la Louisiane, me firent espérer un emploi convenable, mais il eut la mortification de se voir oublié pendant près de deux ans qu'il resta à Paris pour les solliciter et où il se consuma en frais.

« Enfin, ils me proposèrent une commission de capitaine pour la Louisiane qu'il fut forcé d'accepter. Quelques mois après, s'étant rendu au port de Lorient pour s'y embarquer, M. Le Brun de la Franquerie, pour lors directeur, lui notifia que la Compagnie, ne croyant pas qu'il voulut exercer cet emploi, inférieur à ceux qu'il avait occupés dans la dite colonie, l'avait rayé de la liste civile. » Une note de

37. Toutefois, La Harpe exagère évidemment quand il déclare, dans son *Mémoire autobiographique*, que la place promise était celle de commissaire du Roi et directeur-général en Louisiane.

l'Alphabet Laffillard porte en effet : « Capitaine en Louisiane en 1724, congédié le 12 décembre 1725. »

En réalité, tous les anciens protégés de Bienville étaient alors très mal vus, et les directeurs de la Compagnie peuplaient la colonie de leurs parents ou de leurs amis.

« Dans ce temps là, raconte La Harpe, dans son *Mémoire autobiographique*, M. de Broglie était ambassadeur à la Cour d'Angleterre ; j'eus l'honneur de lui écrire et de lui marquer les résultats de mes services. Il me fit réponse qu'il désirait que je fusse le trouver. Je partis aussitôt et, après avoir passé par les principales villes de Flandre et de Hollande, j'embarquai à Rotterdam sur la *Passagère* qui nous mena jusqu'à Londres. M. de Broglie, à qui j'avais l'honneur d'être allié, me reçut avec bonté... Ce Seigneur me fit l'honneur de me présenter au Prince de Staremborg, ambassadeur de l'Empereur ; je lui fis la cour et il me proposa, avec instance, de m'attacher à lui, m'assurant qu'il aurait soin de ma fortune, M. de Broglie me détourna d'accepter l'offre ; j'en ai ignoré le motif.

« Je passais quatre mois à Londres où je trouvai M. Law qui était dans les bonnes grâces du Roi... qui lui faisait une pension pour sa subsistance ainsi que son ami M. le marquis de Lassé, par la reconnaissance de l'avoir favorisé à Paris lors de son Système. Après le départ de M. et de M^{me} de Broglie pour suivre le Roi à Hanovre, je retournai à Saint-Malo. »

C'est sans doute à ce voyage que La Harpe fait allusion quand il déclare, dans un autre *Mémoire*, « avoir voyagé dans divers pays de l'Europe pour y apprendre le commerce maritime. »

Le 15 octobre 1727, La Harpe adressa un placet au cardinal Fleury³⁸ pour demander, comme récompense de ses services, un brevet de capitaine réformé et « le premier emploi qui deviendra vacant de consul de la Nation aux

38. Bibl. Nat., Ln²⁷, in-fol., 1508.

pays étrangers », mais cette supplique ne fut pas prise en considération.

Après la déclaration de guerre entre l'Angleterre et l'Espagne, La Harpe ayant appris que l'on préparait à Londres deux expéditions, l'une contre Puerto-Bello, l'autre contre Panama, pour s'emparer, dans l'isthme, d'un convoi de quinze millions de piastres qui devait partir de Lima pour Cadix, s'empessa d'avertir la Cour de Madrid qui fit immédiatement revenir la flotte à Callao. « Ce fut sur l'avis que je donnais de ce projet, déclare La Harpe, que le trésor remonta au Pérou... Le cardinal de Molina m'écrivit trois lettres... et me marqua que je devais m'attendre à recevoir des grâces de Sa Majesté Catholique... Mais ce religieux Cardinal se para des plumes d'autrui, comme l'oiseau de la fable. »

En 1754, La Harpe publia un *Mémoire pour la France, servant à la découverte des Terres australes, cinquième partie du Monde*³⁹ où, après avoir raconté les voyages des divers explorateurs qui avaient parcouru les Mers du Sud, il préconisa l'envoi d'une nouvelle expédition dans la région antarctique « pour prendre possession des îles ou terres inconnues, qui peuvent produire des mines d'or et d'argent et différentes marchandises ». La Harpe prétendit plus tard que ce serait ce Mémoire, passablement nébuleux, qui aurait donné l'idée d'envoyer Bougainville aux îles Malouines. A la fin de l'opuscule se trouve une dissertation sur la façon dont fut peuplée l'Amérique, et l'auteur conclut à ce que ses premiers habitants vinrent de l'Asie méridionale, et, en passant d'îles en îles, finirent par traverser tout le Pacifique. Les Etats enterrèrent honorablement ce Mémoire en ordonnant son dépôt au greffe, et en accordant à son auteur une bourse de jetons d'argent.

En 1758, Berrier, alors ministre de la Marine, fit demander à La Harpe son avis sur la possibilité d'envoyer,

39. A Rennes, chez Vatar, 11 p. in-folio.

par le Mississipi, des renforts au secours du Canada. Ce dernier répondit que, par cette route, la distance était trop grande et les portages trop nombreux, mais proposa d'envoyer en Louisiane des troupes pour marcher avec celles de la Louisiane et les Chaktas contre la Caroline, « ce qui forcerait les Anglais à venir au secours de cette province, riche en indigo, et que, par ce moyen, les forces de la Nouvelle-Angleterre, destinées pour Montréal, ne pourraient pas partir. »

La Harpe était infatigable ! « Il peut, dit-il aussi, se flatter d'avoir influé sur la déclaration de guerre de l'Espagne contre le Portugal, ce qui nous a procuré la paix ; M. le Duc d'Aiguillon, très véridique, l'a déclaré publiquement. » Puis, lors de la cession de la Louisiane, La Harpe réclama que l'Espagne nous cédât au moins en échange la partie orientale de l'île de Saint-Domingue. En 1758, un nouveau *Mémoire* proposait d'envoyer une escadre s'emparer de l'île de Sainte-Hélène pour gêner le commerce de l'Angleterre avec les Indes ⁴⁰.

Au mois d'octobre ou de novembre 1764, La Harpe adressa une *Requête à Nosseigneurs les Etats de Bretagne* ⁴¹ où, après avoir parlé de la petite colonie que Bougainville venait d'établir aux îles Malouines ⁴², il déclare que « son patriotisme et son zèle pour l'avantage de la Noblesse de la Province, l'engage à vous représenter, Nosseigneurs, que les Etats pourraient, dans cette occasion, favoriser les jeunes gens de condition, dont l'aisance ne répond pas à leur condition... en créant une compagnie de cadets...

40. Arch. du Ministère de la Guerre, Manuscrits anciens, vol. 3411, fol. 146 et 147.

41. Arch. dép. de l'Ille-et-Vilaine, série C. 3313. Une note manuscrite porte : « Déposée par ordonnance du 17 novembre 1764 ».

42. Le *Saint-Charles*, le *Saint-Jacques* et le *Murinet* avaient été, en 1705, reconnaître cet archipel en revenant du Pérou, mais, seul, le dernier navire s'était suffisamment rapproché d'une des îles pour constater qu'elle était couverte de broussailles. Du Coudray Pérée donna à ces îles le nom de Danycan, l'armateur de l'expédition.

« Sans mon âge de quatre-vingt-deux ans, continue-t-il, j'aurais été charmé d'accompagner cette troupe d'Argonautes bretons, de les aider de mes conseils sur la conduite qu'il convient de tenir avec les Nations qui doivent habiter cette Terre antarctique, lesquels auront les mêmes mœurs que ceux de la Louisiane où j'ai demeuré six ans... j'aurais entretenu cette jeunesse des événements de ma vie, sujette à bien des vicissitudes, en leur représentant que nul revers de fortune ne doit altérer l'amour de sa patrie ni celui de sa réputation...

« Comme il y a apparence que l'année prochaine il se fera un armement plus considérable pour la grande découverte... cette Compagnie de Bretons pourrait obtenir de Sa Majesté une concession en franc-alleu, et prohibitive pour la Province, de quelque fertile et riche contrée dans cet immense pays, ou en quelques îles adjacentes au continent, sur les bords de la Mer Pacifique sous l'administration des Etats de Bretagne, ce qui pourrait, dans la suite, occasionner une navigation fructueuse pour la Province, où la noblesse aurait beaucoup de part. » Ce *Mémoire* se termine par un résumé de celui qu'il avait présenté, en 1754, aux Etats de Bretagne. On voit que La Harpe se faisait quelques illusions sur l'existence et la richesse des chimériques Terres australes !

« Comme je sais, déclare La Harpe dans son *Mémoire autobiographique*, publié seulement un an avant sa mort, qu'il est du patriotisme de servir son pays lorsqu'il s'agit de soulager ses concitoyens, j'ai assisté, dans notre Communauté de Ville, comme Notable, Directeur des Hôpitaux, plusieurs fois Député aux Etats, et l'un de vos Commissaires, Nosseigneurs, de la Commission Intermédiaire⁴³, qui me donnait occasion, remplissant mon désir, d'être à lieu d'exercer la Justice et la Charité. » A toutes ces fonc-

43. La Commission intermédiaire avait un rôle très important. Entre autres attributions, c'est elle qui répartissait les impôts perçus par la province.

tions, l'auteur aurait pu ajouter celle de membre, pour le Tiers, du Bureau diocésain de Saint-Malo.

La Harpe, après un petit dithyrambe en l'honneur du duc d'Aiguillon, ajoutait : « Ce véritable ami de la Bretagne... sait que, dans peu de temps, je n'aurai plus besoin que de prières, mais qu'on peut éloigner cette bonne œuvre par une autre aussi efficace, qui est de procurer de l'huile dans une lampe prête à s'éteindre...

« J'ai donc lieu d'espérer de votre bonté (quelque petite gratification et) ⁴⁴ que vous appuyerez, par vos Procureurs Généraux Syndics en cour, les bonnes intentions de M. le Duc d'Aiguillon et de M. le Duc de Rohan... pour obtenir de Sa Majesté, par l'équité du Ministre, une pension en faveur de mes services. »

La Harpe, qui avait été nommé député du Tiers pour Saint-Malo aux Etats de Bretagne en 1754, 1755, 1758 et 1764, mourut dans sa ville natale le 26 septembre 1765.

Sa mémoire semble avoir été assez longtemps oubliée par ses compatriotes, et l'abbé Manet s'est borné à lui consacrer quelques lignes, d'ailleurs fort élogieuses, dans sa *Biographie des Malouins célèbres*, parue en 1824. Plus récemment, M. Esnoul Le Sénéchal a publié, en 1912, dans l'*Annuaire de la Société historique de Saint-Malo*, une étude intéressante sur La Harpe, mais qui, pourtant, n'est guère qu'un bon résumé de son *Journal du voyage de la Louisiane*.

Baron Marc DE VILLIERS.

44. Ces quatre mots ont été biffés à l'encre par La Harpe.